



Édito 131

Intelligence de la complexité fiscale

La fiscalité prend une place centrale dans la vie des nations. L'importance de la fiscalité devient telle que l'on peut avancer que le 21^{ème} siècle est le siècle fiscal par excellence.

Les nations ont le choix entre un système fiscal efficace et équitable qui finance des dépenses publiques judicieuses et utiles pour la collectivité des citoyens ou de s'exposer à des turbulences économiques et sociales et des troubles sociaux à répétition.

Dans ce contexte d'importance croissante de la fiscalité, le niveau de complexité et de détail de la fiscalité tunisienne devient tel que plus personne en Tunisie quel que soit son niveau d'expertise fiscale ne peut prétendre être à l'abri de se tromper. Ce qui différencie les professionnels de la fiscalité, c'est leur capacité de vérifier rapidement leurs connaissances pour pouvoir rattraper les erreurs très rapidement.



La fiscalité se complexifie d'une année à l'autre. D'une façon générale, il est normal voire presque inévitable que la fiscalité devienne plus complexe pour répondre à la complexité croissante de l'économie et des affaires. Ce qui est, en revanche, regrettable c'est qu'une part importante de cette complexité est sans utilité pour le fisc et élève inutilement le coût des transactions et de conformité pour les contribuables.

Ce qui rend la fiscalité tunisienne particulièrement difficile, c'est sa faible conformité aux principes fondamentaux de la théorie fiscale (1) et son instabilité élevée. Le

(1) Pourtant, de nombreux principes fondamentaux de la théorie fiscale sont consacrés par la constitution tunisienne.

déficit de conformité aux principes combiné avec l'imprécision du texte utilisé rendent la tâche des contribuables et de leurs conseils plus complexe et augmentent les incertitudes. A titre d'exemple, le recours au concept de paragraphe dans la conception des textes législatifs et réglementaires du type «est ajouté aux dispositions du premier paragraphe du paragraphe 1 du paragraphe II» auquel s'ajoute la confusion entre alinéa et paragraphe et sous-paragraphe ou encore la légifération tantôt par référence à la période de réalisation des revenus et des bénéfices (exercice) et tantôt sur la base de la date de dépôt de déclaration ou une combinaison des deux.

Tout ceci fait que la fiscalité tunisienne est une fiscalité à essence pratique, ce qui signifie que les meilleurs fiscalistes du monde se perdent en Tunisie s'ils se limitent à appliquer les textes de base sur la base du bon sens et du sens ordinaire des mots sans connaître l'interprétation administrative qui en est faite.

Le concept de chiffre d'affaires brut illustre ce paradoxe. Pour le monde entier, quand vous dites «chiffre d'affaires brut», on comprend chiffre d'affaires hors taxes car les taxes collectées sur ordre et pour le compte de l'Etat ne peuvent, selon le bon sens et le sens ordinaire des mots, être une composante du chiffre d'affaires brut de l'entreprise alors que dans la pratique fiscale tunisienne, le concept de chiffre d'affaires brut désigne le chiffre d'affaires toutes taxes comprises, ce qui permet de taxer la taxe à chaque fois que l'assiette est définie par le chiffre d'affaires brut. Dans ce contexte, gérer la complexité fiscale, en se dotant de systèmes et de contrôles internes fiscaux robustes, devient un enjeu clé de conformité pour les entreprises.

Abderraouf YAICH